

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### URB 008-3553/18/BM

#### ■ **Approbation d'une convention d'intervention foncière en phase impulsion/réalisation entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la commune de Miramas et l'EPF PACA, dans le cadre du projet de développement économique du site "Les Molières" à Miramas** MET 18/6732/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie foncière, la Métropole Aix-Marseille-Provence engage des actions visant les grands enjeux des politiques sectorielles relatives au champ de compétence de l'aménagement de l'espace, et plus prioritairement, les thématiques de développement des activités économiques et de l'habitat.

L'action économique présente un enjeu fort de développement du territoire. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence considère comme prioritaire la production de foncier économique dans des conditions adaptées aux enjeux des secteurs et des filières.

La commune de Miramas dispose au Nord de son territoire, de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Molières, interface entre le village des marques et la plateforme logistique européenne Clésud. La ZAC des Molières présente des disponibilités importantes en sa partie Nord et, à ce titre, une opportunité foncière d'environ 5,6 hectares fait l'objet de démarches de négociation engagées en vue d'une acquisition de ce tènement foncier.

Le projet de la Métropole Aix-Marseille-Provence consiste en la réalisation d'une opération de développement économique structurante sur le site «Les Molières» qui s'étend sur 29 hectares, avec un accompagnement des activités déjà présentes dans le périmètre de la ZAC des Molières.

Signé le 22 Mars 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2018

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Miramas souhaitent confier à l'EPF PACA une mission d'intervention foncière en phase impulsion/réalisation pour partie sur le périmètre du site «Les Molières» susvisé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 21 mars 2018.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention d'intervention foncière en phase impulsion/réalisation entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la commune de Miramas et l'EPF PACA dans le cadre du projet de développement économique du site «Les Molières» à Miramas.

**Article 2 :**

La présente convention prendra effet à compter de sa date de notification et prendra fin le 31 décembre 2023.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

**Signé le 22 Mars 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 avril 2018**